

<http://jesuschristenfrance.fr/la-republique-contre-la-france/article/nous-devons-considerer-comme-notre-premier-ennemi-la-loi-de-bioethique-votee-en>

Nous devons considérer comme notre premier ennemi la loi de bioéthique votée en première lecture par l'Assemblée nationale



Date de mise en ligne : vendredi 9 avril 2021

- La République contre la France -

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Nous devons considérer comme notre premier ennemi la loi dite de bioéthique votée en première lecture par l'assemblée nationale

Du Père Michel Viot (extraits) :

« Un point important, lié à la pratique religieuse régulière : le recours à la confession. Quelles que soient les difficultés que vous pouvez avoir avec le sacrement de pénitence, il est de votre devoir de catholique de vous y présenter, même si vous ne savez pas ce que vous pourrez dire. Sachez que le prêtre qui vous attend, est d'abord un frère, avant d'être un juge par délégation.

Frère, il est pécheur comme vous, et éprouve peut-être les mêmes problèmes que vous devant ce sacrement. Il commencera donc par vous aider, et échangera au niveau auquel vous-même, en toute liberté vous vous placerez. De plus, j'ai précisé qu'il n'était que juge par délégation. Ce point doit être précisé. En fait le prêtre est muni d'une double délégation : celle que Dieu lui a donné lors de son ordination presbytérale par l'évêque, successeur des apôtres, et celle que ce même évêque (ou son successeur) lui maintient, parce qu'il estime que ce prêtre est fidèle aux engagements qu'il a pris. C'est sous le triple regard croisé de Dieu, de l'évêque, et du fidèle, en qui Jésus Christ est présent par le baptême, que le prêtre va être amené à absoudre ou non !

Certes, le prêtre et le fidèle demeurent toujours dans le secret absolu et dans la liberté la plus totale. Mais la lumière de trois regards les fixe et rend impossible tout dévoiement de la pénitence-réconciliation. Si vous êtes gênés, pour de multiples raisons de vous confesser dans votre paroisse, vous avez toujours le droit de vous confesser ailleurs. L'essentiel est d'effectuer la démarche.

Enfin, il y a le chemin de croix. Préférez ceux qui sont extérieurs, et qui permettent un témoignage plus important qu'on ne le croit. Car au delà de ce que l'on peut méditer, pendant cet exercice spirituel, on offre à autrui la visibilité de l'Eglise. En vous voyant passer nombreux, certains se souviendront que c'est Vendredi Saint ! Et rien que cela, sera important, dans un monde où le catholicisme se cache encore trop, au point qu'on peut se demander si certains d'entre nous ne sont pas atteints de l'envie morbide des catacombes !

J'ai la grande grâce de pouvoir travailler à la pastorale diocésaine des funérailles, autrement dit de me trouver tous les jours devant le premier de tous les problèmes qu'a résolu le christianisme : la mort ! Pendant les premiers siècles chrétiens, la fête de Pâques supplanta longtemps la fête de Noël. Le coeur du message chrétien est la foi à la résurrection du Christ, dans un corps, une réalité différente celle de ce que nous connaissons sous ce nom, mais le signe incontestable que l'espérance chrétienne ne se réduit pas à une fusion indifférenciée des âmes, mais à une transformation d'une vie qui reste toujours individuelle, qui laisse entrevoir l'espérance de retrouvailles avec les êtres aimés. C'est cette belle nouveauté de l'évangile

qui a conquis le monde et fait de la foi chrétienne, l'expression supérieure à toute autre de la plus profonde vérité de Dieu. Le christianisme a donc pour vocation d'être la religion de tous les hommes. Hors de lui il n'y a que vérités partielles ou carrément mensonges !

Se préparer à fêter Pâques cette année, au moment où la modernité matérialiste qui nous étouffe montre ses limites mortifères, oblige à s'imprégner de cette conscience de l'excellence chrétienne. Et pour nous français, de nous souvenir que notre pays n'a dû sa grandeur et son exemplarité qu'à sa communion étroite avec le catholicisme.

Juste avant que n'éclate la funeste révolution de 1789, la France, bien que l'Etat fût pauvre et terriblement endetté, était encore le plus puissant pays d'Europe, son roi respecté, parce qu'ayant assuré une paix totale en Europe depuis son avènement en 1774, du jamais vu ! Et si l'on avait pu reprocher, quelquefois à juste titre, une certaine intolérance au catholicisme, le roi Louis XVI, inaugura la tolérance religieuse chrétienne, basée non pas sur l'indifférence ou le syncrétisme, mais bien au contraire sur la certitude absolue de la vérité catholique, qui ne s'obtient que par grâce divine et jamais par contrainte extérieure. D'où l'édit de tolérance en faveur des protestants, et le projet d'un texte analogue en faveur des juifs de France, dont le roi chargea son ministre Malesherbes.

C'est dans cet esprit que je souhaite que les catholiques célèbrent Pâques. En aucun cas, la conviction de la supériorité de leur religion, parce qu'elle est la seule vraie, ne doit les conduire à l'intolérance. Ceux qui ont eu la faveur d'apprendre l'histoire, savent ce qu'ont fait les philosophes athées, ou déistes (forme masquée de l'athéisme), de leur soi-disante tolérance et de leurs lumières. Elle s'est arrêtée sur les marches de l'échafaud, ou encore sur celles des passerelles des bateaux de déportation, véritables corbillards flottant, sous des pontons infâmes qui inspireront bien plus tard d'autres tortionnaires ayant promis le paradis sur la terre, tout comme , couronnement de ces crimes, le génocide de Vendée.

Il faut donc travailler à répandre une joie pascalle particulièrement lumineuse, en ces sombres temps de tristesse, pour un renouveau de l'Eglise catholique dans notre pays qui doit aller de paire avec de salutaires changements. Nous devons arrêter, nous catholiques, cette descente aux enfers dans laquelle notre pays s'est engagé depuis plusieurs années. Pâques est le triomphe de la vie sur la mort. Aussi, devons-nous considérer comme notre premier ennemi la loi de bioéthique votée en première lecture par l'assemblée nationale. Ce symbole cynique de la culture de mort doit être combattu par tous les moyens légaux et pacifiques. Ce sera notre premier témoignage pascal. Nous attendons des autorités de l'Eglise la plus grande fermeté sur ce point.

Si, à Dieu ne plaise, cette loi était votée, il me semble que l'Eglise devrait appliquer le droit canon dans toute sa rigueur, contre tous ceux qui auront écrit et fait voter cette loi criminelle, ainsi que contre ceux qui y obéiront. Car ce texte, tel qu'il existe actuellement ne saurait être une loi, il s'oppose à la loi naturelle, en permettant par exemple à une mère de faire tuer son enfant, dans son propre ventre (pour pouvoir, hypocritement le qualifier de fœtus), jusqu'au neuvième mois de grossesse. Elle n'aura plus besoin d'invoquer une quelconque malformation pour cette nouvelle forme d'IMG, mais simplement ce qu'elle nommera sa détresse psychique et sociale. Des « pouvoirs constitués » qui osent proposer cela, absolvent par avance toute forme de terrorisme, ils ne protègent plus ceux qu'ils gouvernent, on ne leur doit donc plus obéissance et respect, comme Saint Paul nous y exhorte au chapitre 13 de son épître aux romains. Un État légal perd sa légitimité au fur et à mesure qu'il s'écarte de la loi naturelle, et au delà de certaines limites, il peut aller jusqu'à détruire sa légalité. Et je rappelle que cette loi veut ôter le principe de l'objection de conscience pour les personnes qui ne voudraient pas obéir ! »

Père Michel Viot

Site source :

[Michel Viot](#)